



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 57330

Texte de la question

M. Michel Etiévant attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le déroulement des études conduisant à l'exercice de la profession de diététicien. En effet, alors que dans de nombreux pays européens les études supérieures équivalentes durent entre trois et quatre ans et que les autres professions paramédicales bénéficient en France même d'une durée d'études de trois ans (kinésithérapeutes, infirmières, orthophonistes, etc.), celles-ci ne sont que de deux ans pour les diététiciens (au travers du BTS ou du DUT). Compte tenu par ailleurs du rôle sans cesse croissant joué par la prévention nutritionnelle en matière de santé publique, il souhaiterait savoir si le Gouvernement a l'intention d'allonger à trois ans la durée d'études des diététiciens.

Données clés

Auteur : [M. Michel Etiévant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57330

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 733